

# FICHE PRATIQUE POUR LES EMPLOYEURS



## COMMENT RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT DU TRAVAIL ?

Un accident du travail est un événement soudain, survenu par le fait ou à l'occasion du travail, qui entraîne une lésion physique ou psychologique. L'employeur a un rôle clé à jouer pour garantir la sécurité de ses salariés et respecter les démarches obligatoires.

### 👉 En tant qu'employeur, vous avez l'obligation immédiate de :

#### SOS Porter secours au salarié blessé

- Sécuriser les lieux et faire appel aux secours si nécessaire.

#### 👉 Faire consulter un médecin

- Pour délivrer un **certificat médical initial (CMI)**, précisant la nature des lésions.

#### 👉 Consigner l'accident dans le registre des accidents bénins

- Uniquement si l'entreprise y est autorisée et si l'accident ne justifie ni arrêt de travail ni soins médicaux externes.

#### 👉 Informer la CPAM dans les 48h

- Via la **déclaration d'accident du travail (DAT)** à effectuer sur Net-entreprises.fr ou par courrier CERFA n°14463\*03.

#### 👉 Remettre une feuille d'accident au salarié

- Elle permet la prise en charge à 100 % des soins liés à l'accident.

### 🔍 Analyser & faire de la prévention:

#### 📊 Analyser les causes de l'accident

- Évaluer les conditions de travail, identifier les facteurs de risque, consulter le CSE.

#### 📝 Actualiser le DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels)

- Intégrer les nouveaux risques identifiés.

#### 🎓 Mettre en œuvre des actions correctives et de formation

- Adapter les procédures de sécurité, sensibiliser les équipes.

## ✓ Checklist de l'employeur :

- ✓ Remplir et transmettre la **déclaration d'accident du travail** (sous 48h)
- ✓ Préparer une **attestation de salaire** si arrêt de travail
- ✓ Garder une copie du **certificat médical initial**
- ✓ Fournir une **feuille d'accident du travail** au salarié
- ✓ Conserver tous les justificatifs
- ✓ Coopérer si une enquête est lancée par la CPAM



## Bonnes pratiques pour un suivi efficace :

- Déclarer tout accident, même bénin 📋
- Être réactif pour éviter toute complication administrative ou médicale 🏥
- Garder un contact avec le salarié pendant son arrêt 📩
- Préparer en amont la **visite de reprise** en lien avec le médecin du travail 😊💼
- Promouvoir une **culture sécurité** au sein de l'entreprise 💼

## Liens utiles & ressources officielles

👉 [ameli.fr – Démarches employeurs :](https://www.ameli.fr/seine-et-marne/entreprise/vos-salaries/accident-travail-trajet/demarches)

<https://www.ameli.fr/seine-et-marne/entreprise/vos-salaries/accident-travail-trajet/demarches>

👉 [Service-public.fr – Déclaration accident du travail :](https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F171)

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F171>

👉 [Net-entreprises.fr – Déclarer en ligne :](https://www.net-entreprises.fr/declaration/compte-entreprise-service-de-depot-de-pj/)

<https://www.net-entreprises.fr/declaration/compte-entreprise-service-de-depot-de-pj/>